



Il est probable que la récente légalisation du cannabis récréatif au Canada ait contribué à augmenter l'intérêt pour le cannabis médicinal comme traitement viable pour soigner des problèmes de santé, même si le cannabis médicinal est légal depuis des années.

Protection offerte pour le cannabis médicinal

Plus que jamais, un nombre croissant de gens choisissent le cannabis médicinal dans le cadre de leur traitement médical. En effet, d'après le gouvernement du Canada, ce sont plus de 300 000 Canadiens qui ont choisi le cannabis comme traitement médical¹.

Votre régime couvre le cannabis médicinal, et si vous souffrez de l'une des affections couvertes et que vous répondez aux autres critères établis, vous avez maintenant recours à un nouveau moyen pour soulager votre douleur et obtenir un traitement.

Qu'est-ce que le cannabis médicinal?

Le cannabis médicinal correspond à tout produit à base de plante de cannabis ou composé de ses ingrédients actifs, utilisé comme traitement médical pour aider à satisfaire des besoins précis en matière de santé.

Le cannabis médicinal est offert sous différentes formes, il peut notamment être pris par inhalation (séché), par voie orale ou absorbé au moyen d'un vaporisateur ou d'une crème topique. Il est à noter que les produits sous forme de vaporisateur ou de crème topique ne sont pas disponibles en vertu de la loi actuelle. Seuls les produits provenant de producteurs de cannabis autorisés seront couverts par les régimes prévoyant une protection relative au cannabis médicinal.

Les effets du cannabis sous certaines formes se déploient et se dissipent plus rapidement que d'autres. Par exemple :

- Inhaler de la fumée de cannabis séché en fumant ou en vapotant peut avoir des effets en quinze minutes, et ceux-ci durent de quatre à six heures.
- L'effet du cannabis consommé sous forme d'huile (sur la langue ou dans la nourriture) se fait sentir entre une et deux heures suivant son ingestion, et il dure de six à dix heures.
- Le cannabis affecte les gens différemment et le même produit peut avoir des effets différents d'une séance à une autre. La consommation de cannabis peut affaiblir les facultés pendant plus de 24 heures. Il faut donc faire preuve d'une extrême prudence avant de conduire ou d'utiliser de l'équipement.

À quoi ressemble la protection?

Le cannabis utilisé à des fins thérapeutiques peut être très utile dans le traitement de certaines affections sérieuses, certaines d'entre elles ayant des symptômes graves. Un exemple est celui des nausées et vomissements causés par la chimiothérapie ou des douleurs neuropathiques dans les cas de cancer. La protection de votre régime ne s'appliquera que dans les cas de certains états de santé et symptômes (répondant à certains critères précis). Consultez votre livret de garanties ou communiquez avec votre gestionnaire de régime pour vérifier ce qui est couvert.

Le nombre d'études médicales sur le cannabis et sur son utilisation va probablement augmenter étant donné que de plus en plus de gens optent pour cette solution médicale. À mesure que les résultats de ces recherches étayent l'efficacité du cannabis médicinal, d'autres affections pourraient s'ajouter à la protection. La décision de couvrir d'autres affections est fondée sur de nombreux facteurs, particulièrement des preuves cliniques.

Qu'est-ce qui est couvert?

La protection vise uniquement le cannabis médicinal. L'équipement utilisé avec certaines formes de cannabis, par exemple les vaporisateurs, les pipes et le papier à rouler, est exclu.

Afin de vous aider à choisir l'option la plus adaptée à votre situation, vous aurez accès à de l'information et à des services de soutien. Vous serez ainsi en mesure de faire un choix éclairé quant à la souche, à la forme et au produit qui vous conviennent.

Actuellement, les producteurs autorisés au Canada peuvent seulement distribuer le cannabis médicinal en l'envoyant directement au patient.

Le cannabis provenant d'autres prestataires, comme les dispensaires, les centres de compassion et autres vitrines n'est pas admissible à une protection.

Quel montant est couvert?

Les coûts associés au cannabis médicinal varient grandement et dépendent de la forme du produit et de l'affection traitée. Dans le cadre de leur traitement, certaines personnes peuvent devoir consommer davantage de cannabis que d'autres.

Tous les régimes qui couvrent le cannabis médicinal comportent un maximum annuel afin d'en assurer la pérennité. Cette mesure contribue à protéger le régime contre une utilisation à mauvais escient et à limiter les coûts pour vous.

Un usage régulier peut endommager les poumons lorsque le cannabis est fumé, entraîner une dépendance ou augmenter les risques de souffrir d'anxiété, de dépression et de psychose. Vous devriez discuter des dangers et des avantages possibles liés à l'utilisation du cannabis médicinal avec un professionnel de la santé autorisé².



Ce ne sont pas tous les types de cannabis qui entraînent un effet euphorisant

Le cannabis contient un très grand nombre de composés, comme les cannabinoïdes et les terpènes. Les recherches sur les effets thérapeutiques de ces deux composés sont toujours en cours. Le cannabis contient deux principales composantes : le tétrahydrocannabinol (THC) et le cannabidiol (CBD).

- Le **THC** est l'ingrédient chimique qui cause les changements de l'humeur et de l'état mental et il n'est pas présent dans certaines formes de cannabis médical.
- Le **CBD** peut accroître l'efficacité des cannabinoïdes déjà présents dans l'organisme. Contrairement au THC, il n'entraîne aucun effet euphorisant et peut même l'atténuer.

Le THC et le CBD agissent différemment et l'un pourrait être privilégié par rapport à l'autre lorsque l'on essaie d'obtenir un bienfait médical donné. Ce ne sont pas tous les types de cannabis qui entraînent un effet euphorisant ou affectent le temps de décision et l'état mental. Plusieurs options sont offertes lorsque vient le temps de chercher un traitement.

Différences entre le cannabis médical et le cannabis récréatif

Avec toutes les discussions sur la légalisation du cannabis récréatif, il est facile de penser que le cannabis médical est une sorte de cannabis différente, mais ce n'est pas le cas. Les règles qui régissent sa production, sa distribution et son usage sont les principales raisons pour lesquelles une distinction est établie. Plus d'études ont été faites sur les souches de cannabis médical que sur le cannabis récréatif.

- Le **cannabis médical** correspond au cannabis obtenu conformément au Règlement sur le cannabis, en vertu de la Loi sur le cannabis (Canada), et utilisé pour en faire un usage médical seulement. Son usage doit être autorisé par un professionnel de la santé pour traiter une affection médicale. Les producteurs de cannabis autorisés l'offrent frais, séché ou sous forme d'huile.
- Des règles différentes d'une province à l'autre s'appliquent au **cannabis récréatif**. Il est vendu sous diverses formes et ne nécessite pas l'autorisation d'un professionnel de la santé³.

L'élément le plus important dont vous devez vous rappeler est que seul le cannabis médical approuvé par un professionnel de la santé autorisé ayant été prescrit pour traiter certaines affections sera admissible à la protection.



Programme de soutien

Vous aurez accès au programme de soutien à l'usage du cannabis médical offert par la Shoppers Drug Mart. Un représentant formé en sélection de souches vous aidera à choisir la souche et la formulation les plus adaptées à votre situation. Il vous offrira également des conseils et répondra à vos questions sur le cannabis. Vous aurez accès à un grand nombre de produits différents d'une variété de producteurs autorisés. Le représentant présentera aussi vos demandes de règlement par voie électronique*, comme c'est le cas pour d'autres demandes de règlement pour médicaments.

Vous bénéficierez de ce qui suit :

- Transactions sécurisées
- Réduction des coûts que vous avez à déboursier

*À noter : Actuellement, la soumission électronique des demandes de règlement est seulement offerte en Ontario. Ce mode de présentation sera offert prochainement dans les autres provinces et territoires.

Étapes pour recevoir du cannabis médical

- 1 Demandez à votre médecin de remplir un formulaire d'autorisation préalable, si l'utilisation de cannabis médical est recommandée pour vous. Faites parvenir ce formulaire à la Great-West aux fins d'examen.
- 2 Après approbation, communiquez avec un représentant du programme de soutien à l'usage du cannabis médical de la Shoppers Drug Mart en composant le **1 833 696-6534**. Consultez un représentant formé en sélection de souches pour vous renseigner sur celle qui est la plus appropriée pour votre affection. En Ontario, le représentant passe la commande pour vous auprès d'un producteur autorisé approuvé et présente la demande de règlement de la même manière que pour d'autres demandes de règlement pour médicaments. Dans les autres provinces et territoires, le représentant vous mettra en contact avec le producteur autorisé et c'est vous qui passez la commande et payez le producteur autorisé directement.
- 3 Votre ordonnance sera livrée par la poste. En Ontario, vous n'avez pas besoin d'attendre un remboursement puisque votre demande de règlement a été soumise électroniquement. Dans les autres provinces et territoires, vous devez présenter une demande de règlement à la Great-West.



Le protection relative au cannabis médicinal vous donne accès à une option de traitement additionnelle. Des mesures ont été mises en place pour simplifier le processus et vous procurer une tranquillité d'esprit, comme une aide pour choisir le produit approprié et la possibilité de présenter vos demandes de règlement par voie électronique.

Pour obtenir de plus amples renseignements, incluant des renseignements sur les maximums annuels et les critères de protection, consultez votre livret de garanties ou communiquez avec votre gestionnaire de régime.

Le présent document contient des renseignements généraux seulement. Son contenu est basé sur les renseignements accessibles au moment de la publication, lesquels peuvent changer. La protection à l'égard du cannabis médicinal est assujettie aux dispositions particulières de votre régime. On compte notamment parmi celles-ci les restrictions (p. ex. les restrictions relatives au montant du paiement), les exclusions, les franchises, les quotes-parts, les maximums et les autres protections pouvant s'appliquer à votre demande de règlement (que ce soit par l'intermédiaire d'un régime gouvernemental, d'autres régimes ou de la coordination des prestations).

En cas de divergence entre l'information fournie dans le présent document et les dispositions des polices ou des contrats qui régissent votre régime, ce sont les dispositions des polices ou des contrats, selon le cas, qui prévalent.

Les renseignements sur le cannabis, incluant sur son utilisation et ses effets secondaires possibles, sont fournis uniquement en raison de leur utilité et ne constituent pas une recommandation ni une promotion de l'utilisation du cannabis dans le cadre d'un plan de traitement. Consultez votre médecin ou tout autre professionnel de la santé si vous avez des questions à propos d'un médicament ou d'un plan de traitement.

¹Source: <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-medication/cannabis/licensed-producers/market-data.html>
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/producteurs-autorises/donnees-marche.html>
<https://www.statista.com/statistics/603356/canadian-medical-marijuana-clients-registered-by-quarter/>

²Source: <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-medication/cannabis/health-effects.html>

³Source: <https://www.thegrowthop.com/cannabis-health/cannabis-medical/how-does-medical-cannabis-differ-from-recreational-cannabis>